



1 rue du 19 mars 1962
28190 COURVILLE SUR EURE
02 87 73 83 33
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération 2025-31

Le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente à MANOU, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur MOREAU, Monsieur HAY et Madame Le NOC, vice-Présidents.

Date de la convocation : 03 10 2025

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 49

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, CHALLINE, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, DEGLOS, HAY, HUARD, HUBERT, RIOLET, POINTEAU, DALEMAGNE, BUFFETRILLE, SERRE, DANIEL, ZAMPAGLIONE, DESVAUX, CHARDON, REVERSE, TESSIER, VILLEFAILLEAU, DUBOIS, ANDRE, BOUSTIERE, FUKS, MICHEL, MOLLOT, LOYER, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., PANIER, BRUNEL, GUILLARD, MAIGNE, BOULLAI, LE BLOAS, TREMIER, LUNEAU, DE LACHEISSERIE, BOUQUET, PELOUIN, VERRET, CHARREAU, MOREAU, VIGNERON, GUERIN, de la RAUDIERE

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs TEILLEUX, PARIS, BARTHET, COUDEL, DUCROCQ, MENAGER, BICHON, PESCHEUR, DONCK, LABADIE, MARTIN, GODEAU,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, VINCENT, LE QUERE, MENANT, DOMMEE, PLESSIS, JAHANDIER, GERARD, ALLAIN, BERTRAND, JOVIGNOT, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, LABONNE, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, GENTY, LEDROIT, BIGEAULT,

Location bureaux du SIRTOM - Saint Arnoult des bois

Le Président expose :

Le SIRTOM a prévu la réhabilitation du local situé au 8 rue des métiers à Courville sur Eure pour y installer le siège social du SIRTOM. Les travaux entrepris ne permettront pas d'intégrer ces nouveaux locaux avant le 1^{er} Janvier 2026. Or, le SIRTOM a dû déménager des locaux situés au 1 rue du 19 Mars 1962 à Courville sur Eure au 1^{er} Septembre 2025 compte tenu des travaux entrepris par la commune.

Ainsi, il est proposé de louer temporairement des locaux à la mairie de Saint Arnoult des Bois afin d'y installer les bureaux du SIRTOM en attendant la fin des travaux d'aménagement du nouveau siège social du SIRTOM.

Cette location, proposée à 250€/mois par la commune de Saint Arnoult des Bois, prévoit :

- L'utilisation des bâtiments,
- Les flux (eau, électricité, internet),
- Le ménage hebdomadaire,
- Les travaux d'entretien des bâtiments,

Le Président ne prend pas part au vote relatif à la location de locaux à la commune de Saint Arnoult des bois dont il est maire.

Le comité syndical ainsi réduit à 48 votants, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

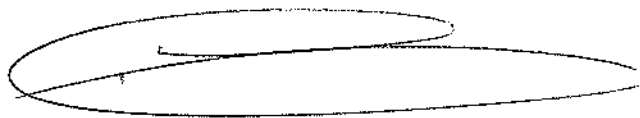
- Décide de louer des locaux au 4 rue de l'Eglise à Saint Arnoult des Bois afin d'y installer les bureaux du SIRTOM pendant les travaux d'aménagement réalisés au 8 rue des métiers à Courville sur Eure,
- Charge le Président de pourvoir à toutes les démarches utiles pour la prise de possession du local (assurance..),
- Accepte d'indemniser la commune de Saint Arnoult des Bois à hauteur de 250€/mois, cette indemnité comprenant toutes les charges afférentes à l'utilisation de ce local ainsi qu'à son entretien dont le ménage,

- Autorise le Président à signer, au nom du SIRTOM, tout document nécessaire à l'application de l'accord entre le SIRTOM et la commune de Saint Arnoult des Bois concernant l'utilisation du local situé au 4 rue de l'Eglise à Saint Arnoult des Bois

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Aurélien MOREAU

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 13/10/2025
Et de la publication Du 17/10/2025
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

